



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINT-MARTIN**

**SÉANCE DU 5 MARS 2018**

Une séance régulière des conseillers de la Municipalité de Saint-Martin est tenue au Centre municipal le lundi 5 mars 2018 à 20 h. Sont présents Mme Milisa Pépin, MM Jean-Guy Morin, André Roy, Robert Lessard, Yvan Paré, Michel Marcoux, sous la présidence de M. Éric Giguère Maire.

Est également présente : Brigitte Quirion, Secrétaire-Trésorière.  
Aucun citoyen

**RE : 041-03-2018 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Suite à la présentation de l'ordre du jour;

Il est proposé par : Yvan Paré

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

Adoptée

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018**
- 3) **CAMION DE VOIRIE / ÉQUIPEMENT « ATTACHE FEMELLE RAPIDE » / SOUMISSION DE LA COMPAGNIE GROUPE DÉZIEL**
- 4) **MANDAT POUR RESSOURCE - RH / MAP CONSULTANT / OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS**
- 5) **PROMESSE D'ACHAT / LOT 5 424 472 (CÉLINE BÉGIN) / MANDAT DE SIGNATURES POUR CONTRAT NOTARIÉ – NOTAIRE LYDIA LACASSE**
- 6) **COMITÉ DES LOISIRS / BASEBALL MINEUR / COLLECTE DE FONDS / INTERSECTION DES ROUTES 204 & 269 / 5 MAI 2018**
- 7) **PROJET MANŒUVRE / NON-RENOUVELLEMENT DES BAUX (FIN JUIN 2018) / APPARTEMENTS ( 45-A & 45-B) - MARC-ANDRÉ GRENIER**
- 8) **CLUB SPORTIF GRANDE-COUDÉE INC / DEMANDE DE COMMANDITE / TOURNOI DE PÊCHE ANNUEL / DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE**
- 9) **ACHAT DE COMPTEURS D'EAU / FACTURE # 107930 / COMPAGNIE KTI LIMITED**

- 10) LES ATELIERS VERTS 2018 - QUÉBEC / FRAIS D'INSCRIPTION ET AUTRES FRAIS DE MADAME MILISA PÉPIN CONSEILLÈRE
- 11) ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC / FORMATION POMPIER 1 / INSCRIPTIONS – ALEXANDRE LESSARD- KARINE LESSARD – BENOIT POULIN RANCOURT / FACTURE MRC BEAUCE SARTIGAN # 2018-027
- 12) SÉCURITÉ PUBLIQUE / FORMATION POUR LES ÉLUS – DIRECTRICE MUNICIPALE – DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE / OFFRE DE SERVICES DE SÉCURITÉ CIVILE LANDRY
- 13) JOURNÉE DE LA FAMILLE / DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – 15<sup>E</sup> ÉDITION – PRÉVUE LE 2 JUIN 2018
- 14) DOSSIER PROMOTEUR « CLAUDE THÉRIAULT » DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL - CONTINUITÉ DE LA 5<sup>E</sup> RUE OUEST - / MANDAT POUR LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE SELON LE RÈGLEMENT N° 53-2013
- 15) MANDAT DE PRÉPARER UN APPEL D'OFFRES ET DEVIS / ASPHALTAGE - RAPIÉÇAGE DE RUES MUNICIPALES
- 16) CORRESPONDANCE
- 17) ADOPTION DES COMPTES/
- 18) DIVERS :
- 1 : permis de construction
- 19) MESSAGE D'INTÉRÊT PUBLIC
- 20) PÉRIODE DE QUESTIONS
- 21) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Adoptée

**RE :042-03-2018 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL/SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 FÉVRIER 2018**

---

Suite à la présentation du procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2018;

Il est proposé par : Michel Marcoux

**QUE** le procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2018 soit adopté.

Adoptée

**RE :043-03-2018 : CAMION DE VOIRIE / ÉQUIPEMENT « ATTACHE FEMELLE RAPIDE » / SOUMISSION DE LA COMPAGNIE GROUPE DÉZIEL**

---

**ATTENDU** l'obligation d'acheter un équipement de voirie « attache femelle rapide de marque TENCO » au prix de *1 191.14 \$* (taxes incluses) selon la facture de la compagnie GROUPE DÉZIEL;

En conséquence : Il est proposé par : Robert Lessard



En conséquence : Il est proposé par : Milisa Pépin

Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal mandate Madame Lydia Lacasse notaire à préparer tous les documents d'acte notarié.

**QUE** le conseil municipal mandate M. Éric Giguère Maire ainsi que Mme Brigitte Quirion d.g. / sec.trés. à signer pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse Saint-Martin tous les documents nécessaires à l'acte de vente et sa publication .

Adoptée

**RE :046-03-2018: COMITÉ DES LOISIRS / BASEBALL MINEUR /  
COLLECTE DE FONDS / INTERSECTION DES  
ROUTES 204 ET 269 / 5 MAI 2018**

---

**ATTENDU** que le comité des loisirs Saint-Martin désire organiser conjointement avec Monsieur Jean-François Bergeron représentant de l'organisme « Baseball Mineur St-Martin » une activité de collecte de fonds pour le baseball mineur à l'intersection des routes 204 & 269 soit le 5 mai 2018 de 9h00 à 13h00;

**ATTENDU** que Monsieur Jean-François Bergeron est la personne responsable de l'activité ;

En conséquence : Il est proposé par : Yvan Paré

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal de Saint-Martin autorise la présente activité de collecte de fonds pour le baseball mineur.

**QUE** la Municipalité de Saint-Martin est responsable de ladite activité et à cet effet un certificat d'assurance est délivré par la Mutuelle des municipalités du Québec.

**QUE** le comité des loisirs dépose une demande d'autorisation conforme au Ministère des Transports afin de recevoir un permis d'événements spéciaux.

**QUE** le comité des loisirs informe la Sûreté du Québec de l'événement.

Adoptée

**RE :047-03-2018 :PROJET MANŒUVRE / NON-RENOUVELLEMENT  
DES BAUX (FIN JUIN 2018) / APPARTEMENTS  
(45-A & 45-B) - MARC-ANDRÉ GRENIER**

---

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution N° 162-07-2017 pour le programme « PROJET PILOTE-GROUPE MANŒUVRE » le conseil municipal s'est engagé à louer des appartements pour les candidats;

**ATTENDU** que les échéances des baux de location sont prévues au 30 juin 2018 pour les appartements 45A et 45B Avenue du Pont Ouest et

que la Municipalité ne renouvelle pas cesdites locations,

En conséquence : Il est proposé par : André Roy

Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal de Saint-Martin informe le propriétaire des appartements, Monsieur Marc-André-Grenier, du non-renouvellement des locations pour les appartements 45A & 45B Avenue du Pont Ouest.

Adoptée

**RE :048-03-2018 : CLUB SPORTIF GRANDE-COUDÉE INC /  
/ TOURNOI DE PÊCHE ANNUEL / DEMANDE  
DE PARTICIPATION FINANCIÈRE**

---

**ATTENDU** une demande de participation financière au tournoi de pêche familial annuel du Club Sportif Grande Coudée Inc prévu le 26 Mai 2018;

En conséquence : Il est proposé par : Jean-Guy Morin

**QUE** le conseil municipal autorise une participation financière de **500\$** au tournoi de pêche familial du Club Sportif Grande Coudée Inc prévu le 26 mai 2018.

Adoptée.

**RE :049-03-2018: COMPTEURS D'EAU / KTI LIMITED**

---

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Martin a acheté dix (10) compteurs d'eau de marque SENSUS ( 15X3MGXX- MTR 5/8-3/4 IPERL 1M3 7.5''LL) ( Meter S/N : 84340627;

**ATTENDU** la facturation de la compagnie KTI LIMITED au coût total de **2 250.52 \$** ( taxes incluses);

En conséquence : Il est proposé par : Robert Lessard

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de la facture N° 107930 de la compagnie KTI LIMITED au coût de **2 250.52 \$** ( taxes incluses).

Adoptée

**RE :050-03-2018 : LES ATELIERS VERTS 2018 - QUÉBEC / FRAIS  
D'INSCRIPTION ET AUTRES FRAIS DE MADAME  
MILISA PÉPIN CONSEILLÈRE /**

---

**ATTENDU** l'intérêt de la conseillère Milisa Pépin d'assister à la journée conférence et ateliers pratiques sur le verdissement et l'embellissement horticole qui pourrait être bénéfique pour notre municipalité;

**ATTENDU** que les frais d'inscription sont de l'ordre de 218.45 \$ ( taxes incluses) et qu'il y aura des frais de déplacement et autre frais;

En conséquence : Il est proposé par : Michel Marcoux

Et résolu à l'unanimité,

**D'**inscrire Madame Milisa Pépin à la journée-conférences / Ateliers verts 2018 se déroulant à Québec le 20 avril prochain et au coût de 218.45 \$ (taxes incluses)

**QUE** tous les frais se rattachant à cette journée-conférence seront remboursés à Madame Milisa Pépin avec pièces justificatives.

Adoptée

**RE :051-03-2018: ÉCOLE NATIONALE - POMPIERS DU QUÉBEC /  
FORMATION POMPIER 1 / INSCRIPTIONS –  
ALEXANDRE LESSARD- KARINE LESSARD –  
BENOIT POULIN RANCOURT / FACTURE MRC  
BEAUCE SARTIGAN # 2018-027**

---

**ATTENDU** une facture de la MRC Beauce Sartigan N° 2018-027 au montant de **1 347.45 \$** visant l'inscription de trois pompiers de la Municipalité de Saint-Martin visant le cour de pompier 1 ;

En conséquence : Il est proposé par : Michel Marcoux

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de la facture N° 2018-027 de la MRC Beauce-Sartigan au montant de **1 347.45 \$**

Adoptée

**RE :052-03-2018: SÉCURITÉ PUBLIQUE / FORMATION POUR LES  
ÉLUS – DIRECTRICE MUNICIPALE – DIRECTEUR  
DU SERVICE INCENDIE / OFFRE DE SERVICES  
DE SÉCURITÉ CIVILE LANDRY**

---

**ATTENDU** l'offre de services de la compagnie « **SÉCURITÉ CIVILE LANDRY** » au coût de 120 \$/ personne (excluant les frais de déplacement) pour une formation de quatre (4) heures;

**ATTENDU** que les objectifs principaux sont de faire connaître le processus de déploiement des ressources à tous les paliers des niveaux gouvernementaux, les dispositions légales aux pouvoirs du maire et des conseillers, sinistre majeur, clarifier les rôles de chacun des intervenants, etc....;

**ATTENDU** que cette formation pourra se réaliser en partenariat avec les Municipalités de Saint-Théophile et Saint-René selon leurs intérêts;

En conséquence : Il est proposé par : Michel Marcoux

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal de Saint-Martin accepte l'offre de services de la compagnie « Sécurité Civile Landry) tel que présenté en date du 18 février 2018.

Adoptée

**RE: 053-03-2018: JOURNÉE DE LA FAMILLE / DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA 15<sup>E</sup> ÉDITION PRÉVUE LE 2 JUIN 2018**

---

**ATTENDU** une demande de participation financière pour la 15<sup>e</sup> édition de la Journée de la Famille à Saint-Martin se déroulant du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2018 inclusivement;

En conséquence : Il est proposé par : Yvan Paré

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal s'engage à contribuer pour une participation financière de l'ordre de 2 500 \$ en 2018.

**QUE** le comité de loisirs de Saint-Martin assume la responsabilité du déroulement de cet activité.

Adoptée

**RE :054-03-2018: DOSSIER PROMOTEUR « CLAUDE THÉRIAULT » DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL - CONTINUITÉ DE LA 5<sup>E</sup> RUE OUEST - / MANDAT POUR LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE SELON LE RÈGLEMENT N° 53-2013**

---

**ATTENDU** que le conseil municipal a pris connaissance de l'entente relative à l'exécution de travaux municipaux par des promoteurs selon le règlement N° 53-2013 suite à une demande de prolongement d'infrastructure d'aqueduc et d'égout d'un développement résidentiel déposée par « Monsieur Claude Thériault » dont les travaux seront réalisés dans une partie de la 5<sup>e</sup> Rue Ouest ;

**ATTENDU** qu'au terme de la Résolution N° 093-05-2017, le conseil municipal a autorisé le plan daté du 20 avril 2017 (01) projet N° 171-00480-00 et ce plan a été approuvé par le MDDELCC suite à la délivrance d'un « Certificat d'Autorisation » en date du 27 juillet 2017;

En conséquence : Il est proposé par : Yvan Paré

Et résolu à la l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal mandate M. Éric Giguère Maire et Mme Brigitte Quirion d.g. / sec.trés. à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Martin l'entente précitée entre la Municipalité de Saint-Martin et M. Claude Thériault correspondant aux plans et devis approuvés par le MDDELCC.

Adoptée.

**RE :055-03-2018: MANDAT DE PRÉPARER UN APPEL D'OFFRES  
ET DEVIS / ASPHALTAGE - RAPIÉÇAGE DE  
RUES MUNICIPALES**

---

**ATTENDU** qu'il est nécessaire comme à chaque année de préparer un appel d'offres pour le rapiéçage et le pavage de rue(s) pour l'exercice financier 2018 ;

En conséquence : Il est proposé par : Robert Lessard

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal autorise Mme Brigitte Quirion à préparer les documents nécessaires et lancer un appel d'offres sur le site « SEAO » conforme à nos attentes.

Adoptée

**CORRESPONDANCE**

- 1) RÉFECTION DE LA CASERNE DE POMPIERS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS SOUS-VOLET 5.1 / PROJET D'AIDE FINANCIÈRE RETENUE POUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION SOUS CONDITIONS DE FOURNIR DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES EN RESPECT AU PROTOCOLE D'ENTENTE.**

**RAPPORT(S) DÉPOSÉ(S)**

- **SAINT-THÉOPHILE : PROJET DE RÈGLEMENT N° 284-2018 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉOPHILE**

**RE:056-03-2018: ADOPTION DES COMPTES**

---

Les comptes du mois de février 2018 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par: Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de février 2018 du poste :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : 21 363.39 \$  
SÉCURITÉ PUBLIQUE : 15 636.06 \$  
TRANSPORT ROUTIER : 48 788.29 \$  
HYGIÈNE DU MILIEU : 38 192.34 \$  
SANTÉ & BIEN-ÊTRE : -----  
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV. : 2 381.16  
LOISIRS & CULTURE : 41 455.14 \$  
TOTAL AFFECTATIONS : ( 64 373.58)

Représentant des comptes à payer au montant de **103 442.80 \$** selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

Adoptée

**DIVERS**

- 1) Rapport de construction**



L'ordre du jour de la séance régulière du 5 mars 2018 étant épuisé,  
Monsieur Yvan Paré propose la fin de l'assemblée.

**Je \_\_\_\_\_, atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il  
contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.**

---

**Secrétaire- Trésorière**